

## Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : M. Le Président

L'article 279 du Code des Marchés Publics dispose que la Commission d'Appel d'Offres d'un établissement public de coopération intercommunale est composée du Président ou de son représentant de cet établissement et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est composée du Président ou son représentant et de cinq membres du Conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient également de procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	127
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	127
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	9
Nombre de suffrages exprimés :	118
Ont obtenu :	
M. Gabriel JANNIN	117 voix
M. Jean JOURDAIN	116 voix
M. Gilbert GAVIGNET	118 voix
M. Jacques THIEBAUT	118 voix
M. Jean-Claude ROY	118 voix
Mme Béatrice FALCINELLA	118 voix
M. Richard SALA	116 voix
M. Jean-Yves RENO	118 voix
M. Raymond REYLE	118 voix
Mme Nicole DAHAN	118 voix
Mme Françoise FELLMANN	118 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET a proclamé M. Gabriel JANNIN, représentant du Président et MM. Jean JOURDAIN, Gilbert GAVIGNET, Jacques THIEBAUT, Jean-Claude ROY, et Mme Béatrice FALCINELLA, délégués titulaires de la commission d'Appel d'Offres et MM Richard SALA, Jean-Yves RENO, Raymond REYLE et Mmes Nicole DAHAN, et Françoise FELLMANN, délégués suppléants de la commission d'Appel d'Offres, ceux-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,  
Le Président